



RAPPORT ANNUEL
2011 2012

©WAVEBREAKMEDIA LTD



*ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC*

Table des matières

Gouvernement du Québec	
Conseil exécutif.....	3
Rapport de la présidente.....	4
Le conseil d'administration de l'Ordre 2011-2012.....	6
Activités du conseil d'administration 2011-2012.....	7
Comité exécutif.....	8
Activités du comité de la formation.....	8
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis.....	9
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle.....	12
Activités relatives à l'inspection professionnelle.....	12
Activités relatives à la formation continue.....	15
Autres activités du service.....	16
Congrès.....	16
Activités relatives au bureau du syndic.....	17
Activités du comité de révision.....	18
Activités du conseil de discipline.....	19
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé.....	20
Activités du comité des normes.....	21
Activités du comité des communications.....	22
Activités du comité jeunesse.....	23
Activités de reconnaissance.....	24
Autres activités.....	24
Renseignements généraux.....	24
État financiers et rapport de l'auditeur indépendant.....	28
Résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2012.....	29
Évolution des actifs nets pour l'exercice clos le 31 mars 2012.....	29
Bilan au 31 mars 2012.....	30
Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012.....	31
Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012.....	32

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Jean-Marc Fournier
Québec, juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application
du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Recevez, monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2012

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2012

Rapport de la présidente



© LAURE CAILLOT – COALITION PRIORITÉ CANCER

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente ce rapport annuel 2011-2012. De nombreuses réalisations et projets se sont réalisés cette année et d'autres ont vu le jour et sont en cours de réalisation. La lecture de ce rapport annuel vous permettra de réaliser que notre mission de protection du public est au cœur de nos préoccupations ainsi que l'amélioration de la pratique professionnelle des technologistes médicaux.

Une grande fierté pour moi a été d'être élue par l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), au poste de vice-présidente. Découlant de cette fonction, je préside le comité de la planification du CIQ.

Vision de l'Ordre

Autre élément de fierté, après consultation auprès de l'ensemble de nos membres, nous avons élaboré une nouvelle vision pour notre Ordre, la voici :

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales.

Mandat de protection du public

Cette année, le service d'inspection professionnelle a soumis, au processus de surveillance générale, 966 technologistes médicaux dont 365 ont été rencontrés personnellement par les inspecteurs. À ce rythme, nous sommes confiants d'atteindre notre objectif de vérifier la pratique professionnelle de nos membres sur un horizon de cinq ans. Nous avons informatisé le processus d'envoi des questionnaires d'auto-évaluation, d'émission et de diffusion des rapports.

Concernant le développement professionnel, le *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux* est entré en vigueur le 1^{er} avril 2011. Les technologistes médicaux doivent cumuler 20 heures de formation sur une période de deux ans. Cette année, nous avons ajouté 25 nouvelles formations de courtes durées à notre plateforme de formation en ligne *Formaline*, pour un total de 40 formations disponibles. 17 sont en attente

de diffusion. Nous offrons aussi à nos membres, d'autres formats de formations tels la formation à distance, les journées scientifiques et le congrès annuel de l'Ordre. Nous reconnaissons, pour les crédits d'heures de formation, les cours, colloques et conférences donnés par d'autres organismes comme Héma-Québec, le Laboratoire de santé publique du Québec, les établissements de santé, les universités, etc.

Le comité des normes a publié la règle de pratique *Prélèvement de sang par ponction capillaire aux fins d'analyse*. Le comité des normes continu de chapeauter des sous-comités ayant pour mandat d'élaborer des règles de pratique pour les analyses d'urine et de réviser les règles de pratique en anatomopathologie.

Nous nous sommes assurés que les personnes exerçant des activités réservées aux technologistes médicaux, sans être membres de l'Ordre, soient poursuivies pour pratique illégale.

Nos travaux avec l'Association des pathologistes du Québec et le Collège des médecins du Québec se sont poursuivis. Un projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical est presque finalisé et pourrait voir le jour dans la prochaine année. Ce règlement vise à faire en sorte que certains technologistes médicaux puissent exercer des activités médicales auparavant réservées aux pathologistes. Pour ce faire, les technologistes médicaux devront avoir réussi une évaluation de leurs compétences ou avoir réalisé une formation universitaire en macroscopie. Un contact a déjà été fait avec le vice-doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal afin d'élaborer la formation universitaire.

En 2009, nous avons reçu des demandes de diplômés universitaires voulant intégrer notre Ordre, mais comme ils ne détenaient pas le diplôme donnant ouverture au permis

de l'Ordre ils n'ont pu obtenir ce permis. En 2010, nous avons fait la demande à l'Office des professions du Québec (OPQ), de mettre en place la suggestion suivante du Groupe Bernier présentée dans le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (2002), concernant l'encadrement de la pratique en laboratoire médical : « *Qu'une étude soit réalisée sur le rôle, les fonctions des divers intervenants et sur l'encadrement professionnel requis dans les laboratoires de biologie médicale, incluant le secteur de la génétique humaine* ». En mars 2012, dans le cadre d'une assemblée des membres du CIQ, le président de l'Office, Me Jean-Paul Dutrisac a évoqué l'amorce d'une réflexion conjointe avec le CIQ, sur l'encadrement de petits groupes de personnes exerçant des activités représentant un risque pour le public.

Concernant la formation universitaire en médecine transfusionnelle, nous avons appris que la Faculté de médecine de l'Université de Montréal avait reçu la confirmation du financement pour développer cette formation. Nous ne savons toujours pas quand les premiers cours débiteront.

Nous avons également procédé à la consultation générale de nos membres concernant des modifications à notre code de déontologie. La nouvelle version a été adoptée par notre conseil d'administration en janvier puis transmise à l'Office des professions. D'autres projets de règlements sont présentement à l'étude à l'OPQ, notamment celui sur l'inspection professionnelle.

Visibilité de l'Ordre

Les *Ambassadeurs OPTMQ* continuent de visiter les écoles secondaires pour faire la promotion de la profession de technologiste médical auprès des jeunes en choix de carrière. Nous continuons nos activités de visibilité en étant présents lors de divers événements axés sur la carrière et l'éducation, notamment au Salon Carrière Formation de Québec, au Salon national de l'éducation de Montréal ainsi qu'au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle.

L'Ordre est membre de la Coalition Priorité Cancer au Québec. Je représente également l'Ordre dont je suis aussi membre au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément, ainsi qu'au comité éditorial de la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux*.

Planification de la main-d'œuvre

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied un comité de main-d'œuvre. Le mandat de ce comité vise à dégager une vision commune sur le portrait des besoins de main-d'œuvre, entre autres, pour celui du

titre d'emploi des technologistes médicaux.

Les constats sont très préoccupants, au 13 août 2011 dans le réseau de la santé et des services sociaux, il y avait 397 postes vacants, équivalents temps complet. Ceci représente 7,7 % de l'effectif actuel en emploi.

Bien que les solutions pour pallier à cette pénurie soient connues, le ministère mettra tout de même sur pieds un nouveau comité afin de trouver des solutions.

Mobilité de la main-d'œuvre

En juin 2011, nous avons signé un avenant à l'*Accord de reconnaissance mutuelle (ARM)* entre le Québec et la France et le règlement pour la mise en application de l'ARM est entré en vigueur en décembre 2011.

Nomenclature de poste

Depuis 2010, nous avons fait plusieurs interventions auprès du Ministère de la Santé et des Services Sociaux afin de modifier la nomenclature du titre d'emploi *Technologiste médical*, car le libellé prévoit que pour obtenir ce titre d'emploi, le candidat doit :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport;
- être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Les membres ayant obtenu un permis de l'Ordre, sur la base d'une équivalence de diplôme ou de la formation, ne détiennent pas un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'attestation d'études collégiales (AEC) d'une école reconnue par le ministère.

Cette situation remet en cause les efforts afin d'arriver à la conclusion d'un *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* entre l'Ordre et ses contreparties de la France. Elle constitue aussi une barrière à la mise en application des dispositions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de l'*Accord du commerce intérieur*.

Modifications à la Loi des chimistes

Suite à nos négociations avec l'Ordre des chimistes du Québec, entre autres, dans le cadre des travaux de modernisation des champs de pratique dans le secteur du génie et de l'aménagement nous avons reçu un avis favorable de l'Office des professions du Québec à l'effet qu'une modification à l'article 37.1 du *Code des professions* serait effectivement la solution à privilégier. Cette modification aurait pour effet d'ajouter l'activité

suivante aux activités déjà réservées, en partage, aux membres de l'Ordre : « Exécuter, en laboratoire, les étapes des phases préanalytique, analytique et postanalytique ».

Je souhaite de tout mon cœur que ce projet de loi soit déposé à l'Assemblée nationale ce printemps.

Révision du programme Technologies d'analyses biomédicales (TAB)

Les travaux du comité ministériel se poursuivent, après l'étude sur la situation de travail, il en est à dresser les développements à venir dans la profession, qui auront

un impact sur le programme TAB.

Conclusion

Je suis très fière de toutes les réalisations de l'Ordre au cours de la dernière année. Je tiens à remercier nos administrateurs, les membres des comités et les employés du siège social pour leur excellent travail. Je remercie aussi, tous les technologistes médicaux pour leur professionnalisme, peu importe les conditions dans lesquelles ils exercent. Votre apport professionnel dans le domaine médical sera toujours indispensable.

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Le conseil d'administration de l'Ordre 2011-2012

Le conseil d'administration se compose de 19 administrateurs, dont 15 technologistes médicaux élus.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle suivant l'élection des administrateurs.

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., a été élue présidente de l'Ordre, le 12 juin 2010 pour un mandat de trois ans.

Membres du conseil d'administration

Poste libre (Bas-Saint-Laurent – Gaspésie)

Élise Desbiens, T.M. (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
Élue le 18 juin 2011

Debbie Provencher, T.M. (Québec)
Élue le 12 juin 2010

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente (Québec)
Élue le 12 juin 2010

Stéphane Lemire, T.M. (Mauricie – Bois-Francs)
Élu le 18 juin 2011

Bruno Houde, T.M. (Estrie)
Élu le 12 juin 2010

Nancy Fortin, T.M.
Nommée le 18 juin 2011 – Départ le 16 février 2012

Kaven Larouche, T.M. (Montréal)
Nommé le 12 mars 2012

Régina Zver, T.M. (Montréal)
Nommée le 5 novembre 2011

Suzanne D. Dion, T.M. (Montréal)
Élue le 18 juin 2011

Doris Levasseur Bourbeau, T.M. (Montréal)
Nommée le 18 juin 2011

Isabelle Martin, T.M. (Laurentides)
Élue le 18 juin 2011

Geneviève Messier, T.M. (Montérégie)
Élue le 18 juin 2011

Sophie Allaire, T.M. (Outaouais)
Élue le 12 juin 2010

Marcelle Latreille, T.M. (Nord-Ouest - Nouveau-Québec)
Élue le 18 juin 2011

Doris Masson, T.M. (Côte-Nord)
Élue le 12 juin 2010

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Francine Daigle, nommée le 18 juin 2011

Rita Denis, nommée le 16 mai 2011

Pierre Ducharme, nommé le 12 juin 2010

François Héroux, nommé le 2 juin 2010, départ le 18 avril 2011

Marie Poitras, nommée le 18 juin 2011

Au cours de l'année 2011-2012, les membres du conseil d'administration ont tenu cinq réunions et sept réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre aura lieu le 16 juin 2012.

Les employés de l'Ordre au 31 mars 2012

DIRECTION GÉNÉRALE

Alain Collette, avocat

Directeur général et secrétaire et responsable par délégation, de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels

Diane Lapointe

Adjointe administrative à la direction

SERVICES PROFESSIONNELS

Mamour Diouf, T.M.

Coordonnateur du développement professionnel

Martine Laplante

Responsable des communications

Anne-Marie Martel, T.M.

Chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du comité de discipline

Rose-Marie Moreno, T.M.

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Josée Gardner

Secrétaire administrative au service d'inspection professionnelle

Josée Lefrançois

Secrétaire administrative au développement professionnel et au syndic

Manon Tanguay

Secrétaire administrative

COMPTABILITÉ

Diane Alain

Comptable

Conseiller juridique externe : Me Marie Cossette, de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.

Activités du conseil d'administration 2011-2012

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nominations de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre;
- Adoption du nouveau libellé de la vision de l'Ordre;
- Adoption du budget, de la planification stratégique et annuelle et des résultats financiers;
- Adoption de la nouvelle échelle de rémunération du directeur général et secrétaire;
- Création du poste de secrétaire administrative au service de l'inspection professionnelle;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables;
- Approbation de l'avenant à l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* (ARM) entre l'Ordre et les autorités compétentes françaises et autorisation de le signer;
- Adoption du projet de règlement visant à mettre en vigueur l'ARM;
- Adoption des modifications au *Code de déontologie des technologistes médicaux*;
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2012-2013;
- Adoption de la nouvelle édition des règles de pratique *Prélèvement de sang par ponction capillaire aux fins d'analyse 3^e édition* et les normes en médecine transfusionnelle;
- Résolution d'intenter des poursuites pour exercice illégale et pour usurpation de titre contre trois personnes;
- Recommandation d'octroyer le *Prix Mérite* du Conseil interprofessionnel du Québec à Diane Gingras, T.M., attribution des *Prix Reconnaissance* de l'OPTMQ, catégorie *Élite* à Doris Masson, T.M. et catégorie *Innovation* à Faye Rowsome, T.M.;
- Renouvellement de l'entente de partenariat avec la Banque Nationale;
- Entente de partenariat avec La Capitale assurances générales pour l'offre d'assurances auto/habitation aux membres.

Comité exécutif

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Présidente

Bruno Houde, T.M.

Vice-président

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Trésorière

Sophie Allaire, T.M.

Administrateur

Marie Poitras

Administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec

Au cours de ses 17 réunions, le comité exécutif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions;
- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale;
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice après plus de cinq ans;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie;
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

Activités du comité de la formation

COMITÉ DE LA FORMATION

Jeanne Desmeules, T.M.

Sophie Verdon, T.M.

REPRÉSENTANTES DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Johanne Brown, T.M.

Sylvie Lesieur

REPRÉSENTANTE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Louise Brunelle

SECRÉTAIRE

Alain Collette, avocat

Directeur général et secrétaire

Mandat

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité a tenu une réunion.

Le comité a échangé de l'information concernant la révision du programme donnant ouverture au permis de l'Ordre et visant, entre autres, à répondre aux nouvelles pratiques professionnelles.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

COMITÉ D'ADMISSION

Brigitte Chevrier, T.M., présidente

Johanne Brown Mattioli, T.M.

Étienne Caron, T.M.

Kaven Larouche, T.M.

Isabelle Rioux, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Alain Collette, avocat

Directeur général et secrétaire

Manon Tanguay, secrétaire administrative

Mandat

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation. Il examine, en outre, les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	2	1	0
Hors Canada	13	0	11	2

Nombre de candidats à l'exercice de la profession, concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

16

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la Formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors Canada	57	9	43	5	0



©R. GINO SANTA MARIA

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la Formation acquise hors du Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre.

	Nombre	
	Au Canada	Hors Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	43
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.		43

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la Formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre.

	Nombre	
	Au Canada	Hors Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	9
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation, acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.		9

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance

	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions	231	228	3	5
De demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	6	6	0	0
De demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	2	2	0	0

L'Ordre participe à l'agrément du programme *Technologie d'analyses biomédicales* offert dans dix cégeps de la province. Cet agrément est réalisé par l'Association médicale canadienne.

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la Formation :

- Signature d'un avenant à l'*Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM)* avec nos contreparties françaises visant un troisième diplôme français;
- Entrée en vigueur, le 1^{er} décembre 2011, du *Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre, en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*;
- Mise en application à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
- Mise en ligne d'informations spécifiques au sujet de l'ARM et mise en place d'un processus de traitement des demandes des candidats français voulant se prévaloir de cet arrangement;
- Mise en place des activités liées à la mesure compensatoire prévue à l'ARM en collaboration avec le Cégep de Rosemont;
- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;
- Mise à jour, édition et publication d'un document d'information à l'intention des candidats formés à l'étranger;
- Diffusion d'informations sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles.

Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance. Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M., présidente

Jacynthe Boudreau, T.M.

Lise Couture, T.M., secrétaire

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasì, F.T.M.

Coordination

Rose-Marie Moreno, T.M.

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Support administratif

Josée Gardner, secrétaire administrative

Mandat

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour le sensibiliser à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante : « *La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche* ».

Au cours de l'année, le comité a tenu cinq réunions. En plus d'informations fournies et de l'appui apporté aux technologistes médicaux, il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait par des rencontres individuelles, dans le cadre de leurs activités quotidiennes afin de valider la qualité de l'acte professionnel.

Le service d'inspection professionnelle a également travaillé à la mise en place de l'informatisation de ses processus. Les travaux d'implantation de la plateforme ont débutés en cours d'année et se poursuivront durant le prochain calendrier de visites 2012-2013. L'informatisation, une fois stabilisée. Elle améliorera l'efficacité et l'efficience du service.

Autres activités du service

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle, participe aux travaux des comités suivants :

- Comité directeur du forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec ;
- Comité directeur pour le contrôle de la qualité interne en biochimie de l'Institut national de santé publique du Québec.

Inspecteurs

Johanne Bouchard, T.M.

Jacynthe Boudreau, T.M.

Michelle Boutet, T.M.

Lise Couture, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Colette Flageol, T.M.

Maude Gagnon, T.M.

Céline Gauvin, T.M.

Diane Gingras, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Tochau Nguyen, T.M.

Marcelle Pilote Savard, T.M.

Emanuel Settecasì, F.T.M.

Jocelyne Tremblay, T.M.

Les recommandations émises aux membres sont basées

sur les normes et règles de pratique du technologiste médical, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le *Code de déontologie des technologistes médicaux* ainsi que les règlements de l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses.

Cette année les principales observations notées et jugées non-conformes ayant été transmises aux membres visités portent sur :

NIVEAU PRÉANALYTIQUE

- Le respect des procédures relatives au transport et aux conditions de conservation des échantillons
- L'évaluation adéquate des échantillons et l'application de critères d'acceptation et de rejets de ceux-ci
- Le suivi des patients suite à un prélèvement en ayant la capacité d'intervenir en cas de besoin (RCR)

NIVEAU ANALYTIQUE

- La manipulation des produits chimiques, biologiques, des colorants, des réactifs et autres solutions conformément à la législation SIMDUT
- La vérification de l'ajustement et du bon fonctionnement des microscopes
- La participation à des contrôles de standardisation des lectures microscopiques
- L'adoption de mesures nécessaires à la protection de leur personne et de celle des autres
- Le respect de politiques générales en regard des programmes de contrôle de la qualité

NIVEAU POST-ANALYTIQUE

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports émis
- Les procédures de transmission des résultats
- L'application de procédures de correction d'erreurs sur les rapports déjà émis

Pour l'année 2012-2013, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de la profession de quelques 550 technologistes médicaux. De plus, environ 800 questionnaires d'auto-évaluation supplémentaires seront acheminés à certains membres de l'Ordre dans le but de clore et par le fait même, de recommencer un nouveau cycle de visites de cinq ans.

Vérification

	Nombre
Membres visités	365
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	966
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	963
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	365
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	598

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	1
Rapports d'enquête dressés	1

Le dossier a été fermé sans recommandation de cours et de stage

Décisions du conseil d'administration

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	Nombre
(En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	90

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Activités relatives à la formation continue

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Stéphane Lemire, T.M. président
Maxime Daoust, T.M.
Line Gendreau, T.M. (depuis décembre 2011)
Karine Paul-Fortin, T.M.
Isabelle Veilleux, T.M. (jusqu'en juin 2011)
Érik Uittien, T.M.

Coordination : **Mamour Diouf, T.M.**, coordonnateur du développement professionnel

Support administratif :
Josée Lefrançois, secrétaire administrative

Mandat

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement professionnel en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu quatre réunions.

Depuis le 1^{er} avril 2011, les technologistes médicaux sont tenus d'accomplir un minimum de 20 heures de formation continue par période de deux ans. Compte-tenu que la première période de référence est en cours, il n'y a pas eu de sanction imposée découlant du défaut de suivre les activités de formation continue.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue *Formaline*, contenant une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Une journée scientifique a été organisée. Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année. Il y a eu 239 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.

Activités

	Nombre d'heures	Nombre de membres l'ayant suivie
Le technologiste et la loi	30	4
Bactériologie I	30	12
Biochimie I	30	14
Biochimie II	30	7
Biologie moléculaire I	30	13
Hématologie I	30	12
Hématologie II	30	9
Histotechnologie I	30	11
Histotechnologie II	30	4
Immunohématologie I	30	12
Immunohématologie II	30	5
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	49
Les prélèvements par ouverture artificielle	7	15
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	16	10
Journée de formation Alere	4	40
Les liquides biologiques en hématologie	7	22
TOTAL		239

Depuis la mise en ligne du portail de formation continue *Formaline*, il y a eu 7199 inscriptions pour 40 conférences Web disponibles. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au [http://formaline.optmq.org/fichiers/fck/default/File/Tableau%20des%20formations\(4\).pdf](http://formaline.optmq.org/fichiers/fck/default/File/Tableau%20des%20formations(4).pdf)

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

Autres activités du service

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel, participe aux travaux des comités suivants :

- Comité directeur du forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec;

- Comité de la formation continue de la Société canadienne de sciences de laboratoire médical.

Congrès

Mandat

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

Coordination : **Mamour Diouf, T.M.**, coordonnateur du développement professionnel

Support administratif :

Josée Lefrançois, secrétaire administrative

CONGRÈS OPTMQ 2011 (RIMOUSKI)

Voguer au rythme des changements

COMITÉ CONGRÈS 2011

Line Gendreau, T.M., présidente

Julie Bérubé, T.M.

Véronique Landry, T.M.

Johanne Lavoie, T.M.

Julie-Anik Lavoie, T.M.

Le congrès 2011 a eu lieu du 16 au 18 juin 2011 à l'Hôtel Rimouski – Centre des congrès. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liés à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle pendant laquelle l'évolution des dossiers de l'Ordre a été communiquée aux membres.

Il y a eu une affluence de près de 450 personnes.

CONGRÈS CONJOINT OPTMQ-ACQ 2012 (LÉVIS)

Innovateur, dynamique, inattendu !

COMITÉ CONGRÈS 2012

Marie-Josée Cantin, T.M., cytologiste, co-présidente

Maxime Daoust, T.M., co-président

Marie-Pierre Bouffard, cytologiste

Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

Karine Paul-Fortin, T.M.

CONGRÈS OPTMQ 2013 (LA MALBAIE)

Être l'épicentre de sa compétence

COMITÉ CONGRÈS 2013

Doris Masson, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Johanne Bouchard, T.M.

Julie Drouin, T.M.

Fabien Tremblay, T.M.



©NIXX PHOTOGRAPHY

Activités relatives au bureau du syndic

Syndic : **Steve Sirois, T.M.**

Syndic adjoint : **Louise Biron, T.M.**

Procureur : **M^e Pierre R. Sicotte**, de la firme Ferland, Marois, Lanctôt

Support administratif : **Josée Lefrançois**, secrétaire administrative

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	90
Total de membres visés par ces dossiers	90
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	1
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	10

Décisions

	Nombre
De porter plainte	1
De ne pas porter plainte	81

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation	Nombre
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues

	Nombre
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités du comité de révision

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

Daniel Boutin, T.M.
Maryse Nichols, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

Mandat

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC :

André Houle
Réjean Déry

	Nombre
Nombre de réunions	0

Demands d'avis

	Nombre
Reçues	0
Présentées hors délai	0

Avis rendus

	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0



Activités du conseil de discipline

CONSEIL DE DISCIPLINE

Président : **M^e Jean-Guy Légaré**

Membres : **Ruth Bessette, T.M.**

Sonia Francoeur, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Membres substitués :

Gisèle Ouellette, T.M.

Victoria Zaine, T.M.

	Nombre
Nombre d'audiences du conseil	1

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Nombre	
	Portée par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
L'intimée a exercé sa profession dans un état susceptible de compromettre la qualité de ses services, n'a pas agi selon les normes généralement reconnues dans la profession et a manqué à son devoir d'intégrité, commettant par là des infractions aux dispositions des articles 2, 3 et 5 du <i>Code de déontologie de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec</i> .	1	0

Décisions du conseil

	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction	Nombre
Chef no 1 de la plainte, une période de radiation temporaire de deux mois. Chef no 2 de la plainte, une période de radiation temporaire de deux mois. Chef no 3 de la plainte, une période de radiation temporaire de trois mois. Ces périodes de radiation temporaire sont servies concurremment. Avis de radiation Paiement des frais prévus à l'article 151 du <i>Code des professions</i> , y compris les frais de publication de l'avis de radiation	1

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du comité au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relative aux recommandations du comité
	0	0

	Nombre
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3

Poursuites pénales intentées

	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Jugements rendus

	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal	0	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

Montant total des amendes imposées : 1 500 \$

Activités du comité des normes

COMITÉ DES NORMES

Lynda Godue, T.M., présidente

Louise Beauséjour, T.M., secrétaire

Julie Désautels, T.M.

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Sergine Lapointe, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

SOUS-COMITÉ BIOCHIMIE

(PROJET CONJOINT AVEC L'ORDRE
DES CHIMISTES DU QUÉBEC (OCQ))

Marie-Josée Béliveau, T.M.

Sarah Castonguay, T.M.

Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ

Richard Dion, MSc

Lynda Godue, T.M., membre consultatif, présidente du comité des normes

Réal Petit, T.M.

Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC, Association des médecins biochimistes du Québec

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

SOUS-COMITÉ ANATOMOPATHOLOGIE

Denis Bouchard, T.M.

Martine Chalifoux, T.M.

Louis Gaboury, M.D., pathologiste, président de l'Association des pathologistes du Québec

Lynda Godue, T.M., membre consultatif, présidente du comité des normes

Bruno Houde, T.M., vice-président de l'OPTMQ

Cindy Laliberté, T.M.

Josée Senécal, T.M.

Chantale Tremblay, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Mandat

Développer et mettre à jour des règles de pratique pour appuyer les membres dans l'amélioration et le maintien de la qualité **des services** en laboratoire médical.

Le comité des normes a tenu deux réunions régulières et une réunion téléphonique. Le sous-comité biochimie a tenu cinq réunions. Le sous-comité anatomopathologie a tenu sept réunions.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Publication de la troisième édition des règles de pratique *Prélèvement de sang par ponction capillaire aux fins d'analyse*.

- Poursuite des travaux d'élaboration d'une nouvelle règle de pratique en biochimie portant sur les urines. Cette règle de pratique est élaborée conjointement avec l'Ordre des chimistes du Québec avec la collaboration de l'Association des médecins biochimistes du Québec. Un guide portant sur l'analyse microscopique de l'urine a également été élaboré. Ces deux documents ont été envoyés en relecture auprès d'un panel d'experts en décembre 2011.
- Poursuite des travaux de révision de la règle de pratique en anatomopathologie avec la collaboration de l'Association des pathologistes du Québec.
- Participation à la révision du *Guide sur l'assurance qualité en anatomopathologie et sur la Détection du marqueur HER2 dans le cadre du traitement du cancer gastrique et de la jonction gastro-œsophagienne* produits par le Comité consultatif en anatomopathologie de la Direction québécoise du cancer.
- Participation aux processus de validation des méthodes de soins infirmiers de l'Association québécoise d'établissement de santé et de services sociaux (AOESSS).

De plus, le comité a répondu aux questions reçues des autres comités ou des membres de l'Ordre.

Autres activités

Anne Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques, a participé aux travaux des comités suivants :

- Sous-comité pour l'élaboration de la norme C56: *Serum Indices in the Clinical Laboratory et de la norme GP42 Minimum Requirements of a Phlebotomy Training Program*, Clinical Laboratory Standards Institute.
- CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems, Association canadienne de normalisation.
- Comité adviseur CAC/ISO/TC212 *Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems*, Association canadienne de normalisation.
- Présidence du sous-comité technique en charge d'élaborer une nouvelle norme sur le préanalytique (Z252.10), basée sur les règles de pratique de l'OPTMQ, Association canadienne de normalisation.
- Groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires médicaux, Conseil canadien des normes.
- Groupe de travail sur les recommandations de dépistage du cancer du col utérin de l'Institut national de santé publique du Québec.

Activités du comité des communications

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Steve Sirois, T.M., président

Marie-Ève Caron, T.M. (Fin de mandat le 1^{er} mars 2012)

Maxime Daoust, T.M. (Fin de mandat le 10 mai 2011)

Marie-Ève Dubé, T.M.

Annie Simard, T.M. (Fin de mandat le 5 octobre 2011)

Coordination : **Martine Laplante**, responsable des communications

Mandat

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue *Le LabExpert*. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la Semaine nationale du laboratoire médical, du projet Ambassadeurs OPTMQ, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention

exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu quatre réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue *Le LabExpert*
- Supervision de l'aspect visuel et communicationnel du titre *Fellow* et des *Prix Reconnaissance*
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Éducation Emploi de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) ainsi qu'au projet *Ambassadeurs OPTMQ*

- Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme *Technologie d'analyses biomédicales*, ainsi que des activités concernant le *Prix Étudiant*
- Production et mise à jour du matériel promotionnel et d'information
- Production du calendrier annuel de l'Ordre
- Collaboration avec le comité jeunesse sur l'aspect communicationnel du *Guide du nouveau T.M.* et soutien aux *Ambassadeurs* en leur fournissant des outils pour leurs présentations
- Partenariat avec l'AQISEP incluant quatre publicités d'une demi-page et un publi-reportage d'une page dans leur revue *L'Informateur* ainsi qu'une publicité d'une page

dans leur programme congrès annuel, le logo de l'Ordre sur leur site Internet et une participation à leur colloque annuel

- Bonification et mise à jour des informations sur le site Internet de l'Ordre

Autres activités

Martine Laplante, responsable des communications, a participé aux travaux des comités suivants :

- Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec
- Comité marketing de la Société canadienne de sciences de laboratoire médical

Activités du comité jeunesse

COMITÉ JEUNESSE

Édith Laflamme, T.M., présidente

Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration

Chrystelle Filion, T.M.

Mélanie Gagné, T.M.

Maxime Lebrun, T.M.

(Début du mandat le 3 novembre 2011)

Cynthia Parent, T.M.

(Début du mandat le 3 novembre 2011)

Coordination : **Martine Laplante**, responsable des communications

Mandat

Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ et travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu quatre réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Conception du nouveau visuel et mise à jour du *Guide du nouveau T.M.* pour les nouveaux membres de la profession
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Éducation Emploi de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) ainsi qu'au projet *Ambassadeurs OPTMQ* chapeauté par le comité jeunesse
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets

Le comité jeunesse a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession.

Activités de reconnaissance

Le *Prix Reconnaissance Innovation 2011* a été remis, en partenariat avec l'entreprise BD Diagnostics, à **Doris Masson, T.M.** et chargée de sécurité transfusionnelle au CSSS de Sept-Îles. Pionnière et bâtisseuse en matière de sécurité transfusionnelle, elle a su innover en offrant une formation sur la transfusion et en instaurant de nouvelles politiques permettant d'améliorer la qualité des soins prodigués aux usagers.

Le *Prix Reconnaissance Élite 2011* a été remis, en partenariat avec La Capitale assurances générales, à **Faye Rowsome, T.M.** exerçant au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) depuis près de dix ans. Titulaire d'un baccalauréat en biologie moléculaire de l'Université Concordia, elle a grandement contribué à améliorer le travail et les techniques utilisées au département de

biologie moléculaire/microbiologie du CUSM.

Prix étudiant remis à un finissant 2011 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre en partenariat avec Banque Nationale :

Mathieu Allard, T.M., Cégep de Saint-Jérôme
Valérie Gagné, T.M., Cégep de Chicoutimi
Valérie Gagnon, T.M., Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu
Stéphanie Goudreau, T.M., Collège de Rosemont
Catherine Jacques, T.M., Collège Shawinigan
Catherine Lambert, T.M., Cégep de Sherbrooke
Josiane Mongrain, T.M., Cégep de Sainte-Foy
Alexandra Morisseau-Guillot, T.M.,
Cégep de Saint-Hyacinthe
Laurie Normandeau, T.M., Cégep de Rimouski
Myhanh Ngo, T.M., Collège Dawson

Autres activités

Aux activités déjà mentionnées, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Association médicale canadienne (regroupement des professions de la santé)
- Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical
- Coalition Priorité Cancer au Québec

- Conseil interprofessionnel du Québec
- Conseil québécois d'agrément
- Institut canadien d'information en santé (Base de données sur les technologistes de laboratoires médicaux au Canada)
- Société canadienne de sciences de laboratoire médical

Renseignements généraux

Mission et vision de la profession

VISION

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales

MISSION

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels effectuant, sur le corps humain ou à partir d'échantillons, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et assurant la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- Effectuer des prélèvements;
- Procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique;

- Administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94;
- Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est de plus autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation*.
- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation*.

- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement pour fins d'analyse ou d'examen :
 - 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux;
 - 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en *Technologie d'analyses biomédicales* ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en *Technologie d'analyses biomédicales* et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du *Code des professions du Québec* (L.R.Q., chapitre C-26) décrète que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	236
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

	Nombre
Nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période	4517

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	178
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	215
03 Capitale-Nationale	515
04 Mauricie	194
05 Estrie	209
06 Montréal	1469
07 Outaouais	137
08 Abitibi-Témiscamingue	111
09 Côte-Nord	81
10 Nord-du-Québec	46
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	77
12 Chaudière-Appalaches	152
13 Laval	101
14 Lanaudière	124
15 Laurentides	226
16 Montérégie	544
17 Centre-du-Québec	106
99 Hors du Québec	32

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période, selon le sexe

	Nombre
Homme	614
Femme	3903

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2011-2012, la cotisation annuelle était de 257 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période et détenant

	Nombre
Un permis temporaire	1
Un permis spécial	0
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre selon la catégorie de permis

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4436
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	56
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	25

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau de l'Ordre

	Nombre
Total des inscriptions	4517
Premières inscriptions	285

Inscriptions au Tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension

	Nombre
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période et détenant

	Nombre
Un permis temporaire	1
Un permis spécial	0

Radiations du Tableau de l'Ordre selon le motif

Motif de la radiation	Nombre
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	417
Sanction disciplinaire	1
Radiation provisoire	0

	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	0	0

Rapport de l'auditeur indépendant

31 mars 2012

Aux membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des Flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix de procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité

portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats des activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Allard CA Inc.
Pierre Allard, CPA auditeur, CA*

Pierre Allard, CPA auditeur, CA

Le 25 mai 2012

Résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	1 144 111	1 094 656
Admission, réadmission	74 089	76 545
Primes pour le régime collectif	54 821	53 575
Récupérations pour services	6 466	5 071
Développement professionnel	80 477	44 541
Congrès	178 926	164 358
Communications	85 225	68 670
Intérêts	9 805	11 702
Subventions	-	7 956
Administration- bureau du syndic	8 765	4 286
	1 642 685	1 531 360
CHARGES		
Délivrance de permis	51 197	61 333
Inspection professionnelle	194 293	216 947
Conseil de discipline	11 714	12 978
Bureau du syndic	25 239	29 377
Plan directeur	22 681	589
Normes de pratique professionnelle	114 606	115 488
Comité de la formation	676	32
Développement professionnel	214 445	164 583
Congrès	158 775	174 894
Communication	157 090	172 314
Comité jeunesse	21 287	27 968
Administration	688 628	605 604
	1 660 631	1 582 107
INSUFFISANCE DE PRODUITS D'EXPLOITATION	(17 946)	(50 747)
COTISATIONS REVENU QUÉBEC (note 15)	35 552	-
INSUFFISANCE DE PRODUITS POUR L'EXERCICE	(53 498)	(50 747)

Renseignements sur les résultats (note 14)

Évolution des actifs nets

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Non affectés	Investis en immobilisations et site web	2012	2011
			\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	410 768	137 791	548 559	599 306
Excédent (Insuffisance) des produits	(10 868)	(42 630)	(53 498)	(50 747)
Nouvelles immobilisations	(6 003)	6 003	-	-
Site web	(6 928)	6 928	-	-
SOLDE À LA FIN	386 969	108 092	495 061	548 559

Voir les notes afférentes aux états financiers

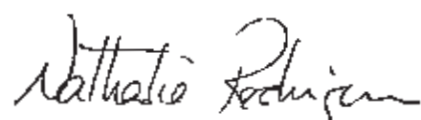
Bilan


au 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 136 824	1 162 371
Placements (note 5) (coût : 433 987\$, 2011 : 239 570\$)	257 623	239 570
Débiteurs	93 693	93 968
Frais payés d'avance et dépôts	168 646	134 930
	1 656 786	1 630 839
PLACEMENTS (note 5) (COÛT : 179 261\$; 2011 : 236 430\$)		
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)	61 813	43 665
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 7 et 9)	89 532	113 786
SITE WEB (note 8)	18 560	38 243
	2 010 224	2 060 795
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	481 091	434 707
Revenus reportés	1 034 072	1 058 386
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	-	3 855
	1 515 163	1 496 938
DETTE À LONG TERME (note 9)		
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 12)	-	1 060
	-	14 238
	-	1 512 236
ACTIFS NETS		
Non affectés	386 969	410 768
Investis en immobilisations corporelles et site web	108 092	137 791
	495 061	548 559
	2 010 224	2 060 795

ENGAGEMENTS (notes 10 et 11)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.


Doris Bourbeau, T.M.

Voir les notes afférentes aux états financiers

Flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) des produits	(53 498)	(50 747)
Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de		
Mouvements de liquidités:		
amortissement des immobilisations	30 257	27 049
amortissement site web	26 611	23 839
amortissement des subventions reportées	(14 238)	(15 540)
(gain) non réalisé sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	(1 965)	(2 359)
perte sur dispositions d'immobilisations	-	-
Fonds de roulement autogénérés (absorbés)	(12 833)	(17 758)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13 a)	(11 371)	(10 968)
Flux de trésorerie provenant (utilisé pour) des activités de fonctionnement	(24 204)	(28 726)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(6 003)	(4 981)
Variation des placements	16 408	(18 383)
Acquisition site web	(6 928)	(8 760)
Fonds de stabilisation	18 148	9 262
Produit de disposition d'immobilisations	-	-
Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement	21 625	(122 862)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Versements sur la dette à long terme	(4 915)	(3 515)
Flux de trésorerie utilisés pour l'activité de financement	(4 915)	(3 515)
(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7 494)	(155 103)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 401 941	1 557 044
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13 b)	1 394 447	1 401 941

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

1. Constitution et nature des activités

L'Ordre professionnel des technologistes du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintient du Tableau de l'Ordre, le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel (R.R.Q., c. C-26, r.8).

2. Modification des conventions comptables

Modifications comptables futures

Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur privé

Le Conseil Canadien des Normes Comptables a adopté des nouvelles règles pour les organismes sans but lucratif du secteur privé. Ces normes sont obligatoirement applicables pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'Ordre a choisi de se conformer à ces nouvelles règles à compter du prochain exercice.

3. Principales conventions comptables

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Placements détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé et non réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

Instruments financiers

La direction de l'Ordre a choisi d'adopter les chapitres 3862, «Instruments financiers-informations à fournir», et 3863, «Instruments financiers- présentation», du Manuel de l'ICCA, qui remplacent le chapitre 3861, «Instruments financiers-informations à fournir et présentation». Ces normes modifient et améliorent les obligations d'information, de façon à obliger l'entité à fournir des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Leur mise en application par l'Ordre n'a aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 4).

Immobilisation corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	4 à 5 ans
Logiciels	4 à 5 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Site-Web

Le site-web, qui est composé de quatre phases, est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur une période de quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire dès qu'une phase est mise en exploitation.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs son reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, conseil de discipline, normes de pratique professionnelle, comité de la formation, développement professionnel, congrès, communication et comité jeunesse. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

Charges liées au loyer, assurance, taxes, amortissement et entretien – sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.

Charges liées au matériel bureautique – selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans le poste salaires et frais fixes.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les parts de fonds communs du marché monétaire et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Actifs nets investis en immobilisations et site web

Le montant des actifs nets investis dans les immobilisations et le site-web correspond à la valeur nette comptable de ces actifs, déduction faite du solde non amorti des subventions reportées.

Subventions

Les subventions relatives au développement du site Web sont comptabilisées à titre de subventions reportées et sont amorties selon la même méthode et suivant la même durée que le site web.

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

4. Instruments Financiers

En conformité avec le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers- comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transactions, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste Valeur
Créances	Détenus à des fins de transaction	Juste Valeur
Placements	Détenus à des fins de transaction	Juste Valeur
Fournisseurs et charges à payer	Détenus à des fins de transaction	Juste Valeur

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif qui serait reçu ou versé lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture. Les méthodes et hypothèse suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions correspondent approximativement à leur valeur historique en raison de leur échéance prochaine.

ii) Placements

La juste valeur des placements est déterminée selon le cours du marché.

suite... Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

Gestion de risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2011 des instruments financiers à cette date.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

	RISQUES			
	Évalués à la juste valeur	Crédit	Liquidité	RISQUES DE MARCHÉ
Change				Taux d'intérêts
Trésorerie et équivalents de trésorerie	●			●
Créances	●		●	●
Placements	●	●		
Fournisseurs et charges à payer		●		
Évalués au coût				
Réserve – fluctuation des sinistres		●		

a) Risques de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs

obligations. Les concentrations importantes du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé se rapportent à des secteurs d'activité, et l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. L'Ordre est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière.

Le montant total de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et de placements, déterminés à leur juste valeur, correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements à court terme est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de Fonds communs du marché monétaire, des bons du trésor du Canada et des dépôts à terme. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à la politique de placement de l'Ordre.

ii) Créances

Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, l'Ordre ayant une clientèle considérable. Les montants proviennent en grande partie des ristournes des assureurs et de subventions pour des activités de l'Ordre.

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas. De l'avis de la direction aucun montant ne justifiait d'être provisionné.

b) Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment de délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

c) Risques de marché

L'Ordre est exposé aux risques de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Les risques de marché sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou le flux de trésorerie futures y afférents fluctuent en raison des variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2012, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

ii) Risques de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a qu'un seul passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfai-

sant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les parts de Fonds commun du marché monétaire et les bons du Trésor du Canada sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc ce risque n'a pas d'incidence significative.

5. Placements

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La juste valeur correspond environ au coût, exception faite d'un gain non réalisée de 1 965\$ (2011 : 2 359\$) à la date du bilan. Les placements sont composés de 257 622 \$ (239 570 \$ en 2011) en parts de fonds communs du marché monétaire, de 183 534 \$ (79 261\$ en 2011) en certificat de placement garanti.

Le taux de rendement des parts de fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché et a représenté 0,66% (0,05% en 2011). Les taux d'intérêts des certificats en placements de 2,3% (3,8% en 2011).

6. Dépôts chez les assureurs

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de ré-investir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futurs d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins de 1/2 de 1%. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000\$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'ordre.

6. Dépôts chez les assureurs

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	43 665	34 403
Ristourne capitalisée	17 606	8 602
Revenu d'intérêts	542	660
Solde à la fin de l'exercice	61 813	43 665

suite... Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

7. Immobilisations corporelles

	Coût	2012 Amortissement cumulé	Valeur nette	2011 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	30 155	12 542	17 613	20 628
Équipement informatique	47 137	32 908	14 229	36 030
Logiciels	24 456	14 460	9 996	10 176
Mobilier et équipement	93 792	46 098	47 694	56 952
	195 540	106 008	89 532	113 786

8. Site Web

	Coût	2012 Amortissement cumulé	Valeur nette	2011 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Site-web	112 310	93 750	18 560	38 243

9. Dette à long terme

	2012	2011
	\$	\$
Prêt du locateur, pour des améliorations locatives remboursé au cours de l'exercice	-	4 915
Portion à court terme	-	3 855
	-	1 060

10. Engagements découlant de contrat de location-exploitation

Aux termes de contrat de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement, l'Ordre s'est engagé pour des versements totaux de 39 720 \$ et à payer les loyers annuels minimaux.

2013	2014	2015	2016
\$	\$	\$	\$
31 990	3 091	3 091	1 548

12. Autres engagements

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloque sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors des colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

De plus, dans le cadre de son nouveau règlement sur la formation continue obligatoire, l'Ordre a conclu une entente avec une société dans le but de favoriser la formation en ligne. L'Ordre s'est engagé envers cette société à verser des honoraires annuels de 75 000\$ pour les quatre prochains exercices.

Subventions reportées

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	14 238	29 778
Moins l'amortissement de l'exercice	14 238	15 540
Solde à la fin de l'exercice	-	14 238

13. Flux de trésorerie

	2012	2011
	\$	\$
a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Actif		
Débiteurs	275	(64 122)
Frais payés d'avance	(33 716)	(34 712)
Passif		
Créditeurs et frais courus	46 384	(4 176)
Revenus reportés	(24 314)	92 042
	(11 371)	(10 968)

	2012	2011
	\$	\$
b) Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin		
Encaisse	1 136 824	1 162 371
Fonds du marché monétaire	257 623	239 570
	1 394 447	1 401 941

La trésorerie et les équivalents sont constitués de l'encaisse et des placements de moins de 90 jours.

14. Renseignements sur les résultats

	2012	2011
	\$	\$
Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration :		
Amortissement des immobilisations	30 257	27 049
Amortissements du site web	26 611	23 839
Amortissement des subventions reportées	(14 238)	(15 540)
Frais de banque	25 222	15 316
Intérêts sur la dette à long terme (économies)	(22)	417
Gain (perte) non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 965	2 359

suite... Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

15. Cotisations de Revenu Québec

Au cours de l'exercice l'Ordre a reçu des cotisations de Revenu Québec totalisant 35 552\$ pour les années 2007 à 2010 touchant le taux de cotisation des salaires au fonds de service de santé. Une cotisation, sur le même sujet, de 9 546 \$ pour 2011 a également été payée et est incluse dans le poste salaires et charges sociales. L'Ordre s'est opposé vigoureusement à ces cotisations et a déposé les contestations en conséquence. Tout gain pouvant résulter du dénouement de ce litige sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il se matérialisera.

16. Information concernant le capital

L'Ordre définit le capital comme étant composé, de revenus reportés, des immobilisations, du site Web, des soldes affectés et non affectés. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à certaines subventions qui ont été respectées avec l'accord du ministère concerné.

Le capital de l'Ordre est constitué comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Revenus reportés	1 034 073	1 211 461
Immobilisations	89 532	113 786
Site Web	18 560	38 243
Solde non affecté	386 969	410 791
Capital total	1 529 134	1 774 281

L'Ordre gère ses investissements de façon à permettre l'atteinte d'objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. En matière de gestion du capital, la direction vise à adapter la structure de son capital à la nature et à l'échéance sous-jacente des actifs financiers, et à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financier imprévus, afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. L'Ordre cherche à réduire au minimum le recours au levier financier et à détenir des liquidités suffisante pour pouvoir s'acquitter des ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres du bilan au 31 mars 2011 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2012.

	2012	2011
	\$	\$

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Salaires et frais fixes	38 790	40 633
Bureau et affranchissement	1 934	3 711
Dépenses de comité	8 153	13 609
Honoraires professionnels	2 320	3 380

51 197 **61 333**

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes	126 588	129 458
Bureau et affranchissement	14 270	21 484
Dépenses de comité	3 021	4 625
Honoraires des inspecteurs	30 053	35 420
Déplacements et séjours	20 361	25 960

194 293 **216 947**

CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et frais fixes	5 166	5 705
Bureau et affranchissement	1 029	2 560
Dépenses de comité	645	915
Honoraires légaux	4 874	3 798

11 714 **12 978**

BUREAU DU SYNDIC

Bureau et affranchissement	1 286	1 665
Dépenses de service	11 367	13 051
Honoraire professionnels	12 586	14 661

25 239 **29 377**

PLAN DIRECTEUR

Salaires	693	-
Bureau et affranchissement	-	-
Dépenses de comité	10 069	-
Honoraires	6 886	-
Autres	5 033	589

22 681 **589**

NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes	75 955	78 835
Bureau et affranchissement	2 554	4 498
Publications	7 582	11 081
Dépenses de comité	2 405	6 411
Dépenses de réalisation	26 110	14 663

114 606 **115 488**

	2012	2011
	\$	\$
COMITÉ DE LA FORMATION		
Salaires et frais fixes	359	-
Bureau et affranchissement	7	17
Dépenses de comité	310	15
	676	32

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Redevances	1 740	-
Salaires et frais fixes	101 242	72 720
Bureau et affranchissement	5 241	2 076
Publications	1 167	941
Dépenses de comité	5 306	5 053
Honoraires de formation	7 032	5 275
Déplacement et séjours	1 622	2 894
Vidéos, locaux et services	91 095	75 624
	214 445	164 583

CONGRÈS

Frais de courtage	20 680	-
Salaires et frais fixes	15 683	26 968
Bureau et affranchissement	3 481	4 051
Composition	3 041	6 150
Publications	12 590	12 847
Dépenses de réalisation :		
Conférenciers	15 465	10 521
Dépenses de comité	20 448	16 227
Kiosques	4 125	3 166
Salles	11 526	22 261
Activités sociales	51 736	72 703
	158 775	174 894

COMMUNICATION

Frais de courtage	675	-
Salaires et frais fixes	43 319	30 491
Frais de démarchage	18 059	12 747
Bureau et affranchissement	24 967	46 552
Imprimerie	42 313	45 949
Dépenses de comité	6 736	6 867
Dépenses de réalisation	21 021	29 708
	157 090	172 314

COMITÉ JEUNESSE

Frais de courtage	150	-
Salaires et frais fixes	6 169	15 960
Bureau et affranchissement	1 162	713
Publications	6 961	3 884
Dépenses de comité	6 845	7 411
	21 287	27 968

ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	193 525	150 308
Frais de bureau	13 368	14 878
Affranchissement	26 263	25 226
Téléphone	10 616	9 969
Électricité	3 498	4 492
Impression	7 273	14 213
Informatique	53 711	32 845
Loyer	58 086	57 511
Location et entretien d'équipement	3 169	2 735
Cotisations	27 289	23 555
Séjours, déplacements et frais de réunion :		
Permanents	9 390	8 362
Conseil d'administration	112 345	104 340
Comité exécutif	10 571	8 975
Assurances	2 223	2 854
Prime pour le régime collectif	54 821	53 575
Taxes	12 564	14 379
Entretien	9 122	9 251
Honoraires professionnels	9 049	13 261
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations	-	-
Perte non réalisée (Gain) sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	(1 965)	(2 359)
Frais de banque	25 229	15 316
Intérêts sur la dette à long terme (économies)	(22)	417
Amortissement des immobilisations	30 257	27 049
Amortissement du site web	26 611	23 839
Amortissement des subventions reportées	(14 238)	(15 540)
Articles corporatifs	828	915
Autres	5 045	5 238
	688 628	605 604

OPTMQ.ORG

281, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 1G2

Dépôt légal, 2^e trimestre 2012
ISSN : 1483-1139 (version imprimée)
ISSN : 1916-9485 (version en ligne)



**ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC**

